

AFFAIRE N° 15 - Offre de vente concernant un terrain de 1.720 m² environ, sis à Saint-Denis, rue Monthien, appartenant aux Consorts MAYER.

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Les Consorts MAYER sont vendeurs d'un terrain de 1.720 m² environ, sis à Saint-Denis, rue Monthien, pour le prix de 7.000.000. de frs.CFA. soit 4069 f,76 le m².

Le terrain en cause est borné :

- (- au Nord, par Louis Amourgon ;
- (- à l'Est, partie par M. MOUTOUSSAMY et partie par M. DOSSART ;
- (- au Sud, sur dix-neuf mètres, par la rue Monthien ;
- (- et à l'Ouest, par une ruelle.

Il conviendrait parfaitement à la construction d'un Foyer de jeunes avec terrain de sport (volley ou basket-ball) et jardin d'enfants.

Je dois ajouter que la Commission municipale chargée de visiter ce terrain, s'est rendue sur les lieux le jeudi 19 Août dernier et a donné un avis favorable à l'acquisition du terrain en cause.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de me donner votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

M. le Maire : je donnerai la parole à M. GALIARD qui a visité ce terrain.

M. GALIARD : je me suis rendu en effet sur les lieux. Si ce terrain ne convient pas à une construction scolaire, par contre il pourrait parfaitement être transformé en jardin public ou de jeux. Il serait souhaitable, à mon avis, d'y construire un terrain de basket et de volley-ball. Il y aurait également de la place pour la construction d'un petit Foyer de jeunes et même un parking pourrait y être envisagé pour l'avenir.

M. le Maire : ce terrain présente le gros avantage d'être bordé par une ruelle qui serait utilisée par nous. Les propriétaires voisins de cette ruelle avaient d'ailleurs tellement empiété qu'elle n'existait presque plus.

Je suis de l'avis de notre collègue GALIARD en ce qui concerne l'utilisation de ce terrain à la construction d'un petit Foyer de jeunes et d'un terrain de basket et de volley.

Il est certain que le prix paraît à première vue exagéré, mais de toute façon nous serons dans l'obligation de consulter le service des Domaines à ce sujet.

M. GALIARD précise à la demande de M. CADRE que le terrain doit avoir environ 85 m. de longueur sur la ruelle, 17 m. sur la rue Monthien, et 19 à 20 m. au Nord.

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le principe de l'acquisition de ce terrain sous réserve de l'évaluation qui en sera faite par le Service des Domaines et qui vous sera soumise ultérieurement.

Adopté à l'unanimité.

x

x x